
BAREME DES PRIX

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Appartement ou villas. Cessions de parts dans les sociétés immobilières-viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble).

HONORAIRES : 6 % T.T.C du prix vendu

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

HONORAIRES : 6 % T.T.C du prix vendu.

VENTE DE TERRAINS

HONORAIRES : 10% T.T.C du prix vendu.

VENTE FONDS DE COMMERCE

Cessions de baux ou parts sociales : 10 % TTC du prix cédé.

GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIE

HONORAIRES DE GESTION : 10% TTC des loyers et charges

HONORAIRES DE LOCATION : Un mois de loyer à la charge pour chacun des locataires et bailleurs

HONORAIRES DE LOCATION VIDES OU MEUBLEES NON SAISONNIERS

Visite, Constitution de dossier du locataire et rédaction de bail : 10 € TTC du m² du bien loué à la charge pour chacun des locataires et bailleurs

ETAT DES LIEUX : 3 € T.T.C du m² du bien loué à la charge pour chacun des locataires et bailleurs

GERANCE DE BIENS IMMOBILIERS VIDES ET MEUBLEES NON SAISONNIERS

Sur le montant du loyer et charges: entre 6 % TTC et 12 % TTC selon prestations réalisées (confère annexes)

GARANTIE LOYERS IMPAYES

Sur la totalité des encaissements : 2.3% TTC et 2,5 % TTC selon prestations de l'assureur